



TRANSPORT SCOLAIRE

ANNEE 2018 – 2019



La compétence transport est assurée par la Région Centre Val de Loire en lien avec le service transport scolaire de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

La Région a voté **la gratuité des transports scolaires** avec **une participation annuelle aux frais de gestion de 25 euros par élève** dans la limite de 50 euros par représentant légal, afin d'offrir à tous un égal accès à la scolarité.

VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE votre enfant au transport scolaire pour l'année scolaire 2018-2019 : Vous êtes invités à effectuer l'inscription de votre enfant – **qu'il soit interne, externe ou demi-pensionnaire - directement en ligne**, sur le site régional **REMI (Réseau de Mobilité Interurbaine)**, à l'adresse suivante : www.remi-centrevaldeloire.fr .

VOUS SOUHAITEZ RENOUVELEZ UNE INSCRIPTION : vous pouvez accéder à vos données personnelles avec l'identifiant inscrit sur la carte de transport de votre enfant.

Si vous avez perdu le mot de passe, il vous sera possible de le récupérer depuis le site www.remi-centrevaldeloire.fr, en cliquant sur « *mot de passe ou identifiant perdu* ». Attention, la récupération de votre mot de passe ne sera possible que si vous avez renseigné une adresse mail lors de l'inscription pour l'année 2017-2018.

PERIODE D'INSCRIPTION / PAIEMENT :

1 - L'INSCRIPTION ou le RENOUVELLEMENT sont :

du 1^{er} juin au 23 juillet 2018 inclus sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr

Le site reste accessible aux familles pour les inscriptions tout au long de l'année.

Toutefois, au-delà du 23 juillet 2018 :

- Une pénalité de 10 € sera appliquée par enfant dans la limite de 20 € par représentant légal
- Pas de garantie que la Région vous envoie la carte de transport à votre domicile avant la rentrée scolaire.

2 - Le PAIEMENT : trois modalités s'offrent à vous :

- **En ligne**, lors de votre inscription sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr avec la possibilité de télécharger un reçu ou une attestation de paiement.
- **Par chèque**, à l'ordre du Trésor Public, à la Communauté de Communes du Castelrenaudais à l'adresse ci-dessous mentionnée. Veuillez préciser au dos du chèque le nom, le prénom et le numéro d'identifiant de votre ou vos enfants.
- **En numéraire** : veuillez faire l'appoint et le remettre au service Transport Scolaire de la Communauté de Communes du Castelrenaudais (aucun dépôt d'argent dans la boîte aux lettres du siège ne sera accepté)

A NOTER

Si votre enfant intègre l'enseignement supérieur ou un apprentissage à la rentrée, la Région Centre Val-de-Loire pourra participer à ses frais de transport, mais selon des modalités différentes.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service transport scolaire du Castelrenaudais

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAI
5, rue du Four Brûlé – 37110 Château-Renault
Tél : 02.47.29.57.40
www.cc-castelrenaudais.fr / ts@cc-castelrenaudais.fr

Horaires d'ouvertures :
Du Lundi au Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Le Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h